



Nouveau contrat au lieu d'un avenant

Par Hate64

Bonjour,

Je suis actuellement sous contrat d'intérim depuis janvier dernier.

Mon premier contrat d'intérim allait de janvier 2014 à décembre 2014. L'entreprise utilisatrice a demandé à ma boîte d'intérim de faire un avenant pour prolonger le contrat jusqu'au mois de juin 2015.

Cependant, pour des "raisons de facilité", la boîte d'intérim m'a fait un nouveau contrat allant de janvier 2015 à juin 2015. N'ayant pas perçu les IFM et ICCP sur le précédent contrat, j'ai pris contact avec la boîte d'intérim qui m'a expliqué ceci :

"Pour des raisons de facilité, je vous ai fait un nouveau contrat. Ceci dit, je n'ai pas clôturé votre précédent contrat. Ainsi, c'est un petit peu comme un avenant au premier contrat en quelque sorte. C'est pourquoi vous n'aurez ni IFM ni ICCP pour le moment mais vous les toucherez à la fin juin."

Ensuite, en parlant et râlant, il est allé jusqu'à me dire "je ne dirais pas que c'est illégal mais...mais on frôle".

Pour moi, c'est illégal, tout simplement.

Que puis-je faire ?

Merci d'avance

H.